

CANDIDATURE DU GAL ARDÈCHE

SYNTHÈSE

Stratégie ciblée

- Faire du lien, autant entre les territoires qu'entre les acteurs qui le font vivre
- S'appuyer sur le potentiel des ressources et des compétences locales

La stratégie retenue par le territoire

Suite au diagnostic établi et aux ateliers réalisés en concertation avec les acteurs publics et privés du territoire, les besoins et attentes des acteurs locaux vis-à-vis de la programmation LEADER 2023-2027 sont ressortis. L'**hétérogénéité du territoire** fait apparaître la **nécessité de renforcer les réseaux d'acteurs** afin de favoriser le partage d'expérience, le transfert de connaissance, et l'harmonisation des projets et actions sur l'ensemble du périmètre.

Le **maillage entre les centralités et les périphéries** permettra de **consolider les liens urbain-rural**, ainsi que le partage des services à la population. Les dynamiques commerciales de certains bourgs isolés ont tendances à s'essouffler. En soutenant des porteurs de projet innovants, cela permettra de **faire de leurs projets des moteurs d'attractivité et de redynamiser ces bourgs isolés**. De plus, les problématiques de mobilités sont très fortes en milieu rural. Grâce à des solutions alternatives ou à des réflexions sur le réaménagement des centres-villages, les **déplacements** ne pourront qu'être **facilités**. De plus, les **nouvelles formes d'habitat** peuvent également être **moteurs d'attractivité**. Enfin, en renforçant le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire, cela pourrait **limiter les migrations rurales-urbaines**.

En outre, il y a une forte différence de développement touristique entre le Nord et le Sud du périmètre. Au Sud, les acteurs locaux et les habitants sont confrontés à un phénomène de tourisme de masse. Ainsi, les besoins sont plutôt d'élargir la période touristique sur les ailes de saison et d'attirer les touristes sur les sites périphériques. Le Nord, quant à lui, recherche davantage d'attractivité. Cependant, sur l'ensemble du territoire, la **nécessité de poursuivre un développement touristique dans une démarche durable** se dégage, avec l'idée d'un **tourisme local profitable notamment aux habitants et acteurs locaux toute l'année** (équipements, activités, culture, commerces/restauration, scolaires, etc.). Il s'agit également de **soutenir et valoriser les filières touristiques du territoire** : gastronomie, patrimoine, savoir-faire, activités de pleine nature, découverte de la faune et de la flore, offre culturelle, ...

Enfin, le développement et le **soutien aux nouveaux modèles économiques** doivent être soutenus également, notamment l'économie sociale et solidaire, et les modèles coopératifs et associatifs. De la même manière, le LEADER pourra venir **soutenir les filières emblématiques du territoire en lien avec le patrimoine industriel et les savoir-faire** : le textile, le bijou, la châtaigne, la truffe, le vin, la pierre-sèche, le cuir, ... Un point particulier est également mis en avant sur la filière de la transition énergétique : énergies renouvelables, rénovation énergétique, traitement et valorisation des déchets, gestion de l'eau, ... En renforçant la mise en réseau des acteurs socio-professionnels du territoire, l'objectif est de capitaliser sur les ressources et les expériences locales afin d'assurer la montée en compétences des professionnels.

A partir de ces constats, **trois objectifs stratégiques sont définis** :

- (Re)dynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes,
- Renforcer l'image d'authenticité et d'excellence du territoire à travers un développement touristique durable,
- S'appuyer sur les potentiels locaux et renforcer les coopérations entre les acteurs socio-économiques du territoire.

Les grands principes de gouvernance

Un GAL élargi permettant de rassembler des acteurs du territoire en lien avec la stratégie LEADER

Un CoProg composé de 20 membres publics titulaires et 21 membres privés titulaires, et autant de suppléants

Des ateliers thématiques permettant d'assurer une veille sur les différents axes de la stratégie

Un jury d'audition issu de chaque atelier thématique, dont au moins un membre du CoProg fera partie afin de rapporter la décision du jury auprès du CoProg

Une équipe technique assurant une animation thématique et un accompagnement à proximité des porteurs de projet



La plus-value LEADER

La plus-value LEADER réside dans la mise en place d'une approche locale et ascendante combinant à la fois la mise en réseau et la création de partenariats, mais aussi l'expérimentation via l'émergence de projets innovants.

Le programme permettra de soutenir des projets atypiques et novateurs qui n'auraient pu voir le jour par ailleurs (par exemple, cofinancements publics présents mais insuffisants pour dérouler un projet jusqu'à sa finalité).

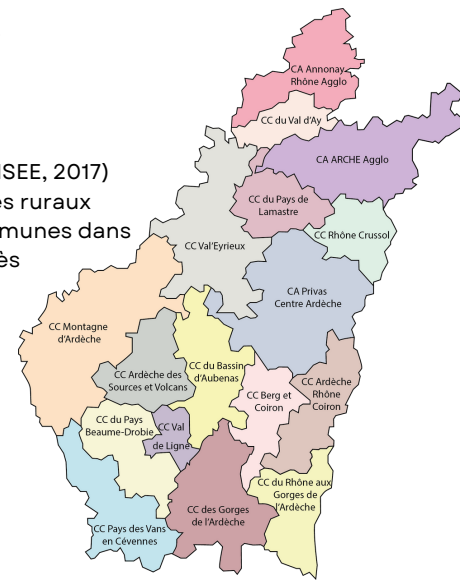
Le GAL favorisera la mise en place d'une réflexion globale, veillera à une coordination et à l'impulsion des initiatives pour une cohérence à l'échelle du territoire et l'émergence de démarches originales d'appropriation du territoire.

Points essentiels du diagnostic

Ces pages reprennent les principaux éléments de diagnostic à l'échelle du périmètre du GAL Ardèche

Périmètre

17 EPCI
347 communes
5 659 km²
351 323 hab. (INSEE, 2017)
90.8% = espaces ruraux
30.3% des communes dans des espaces très peu denses



5 unités naturelles qui façonnent le territoire

Nord-Ardèche

Climat tempéré ; moyennes montagnes ; sol cristallin, humide et vert

Plateau ardéchois

Climat continental ; 1000 m d'alt. en moy. ; sols et reliefs marqués par le volcanisme ; nombreuses tourbières

Centre-Ardèche

Climat tempéré ; relief marqué par les vallées et les hauts plateaux ; moyennes montagnes

Sud-Ardèche

Climat méditerranéen ; coulées basaltiques ; paysage marqué par des gorges et des eaux souterraines

Vallée du Rhône

Climat semi-continental ; alluvions fluviales rendant les terres agricoles très fertiles

En bref

Climat continental au Nord et à l'Ouest, méditerranéen au Sud ; diversité géologique ; paysages façonnés par les vallées, les plaines et les hauts plateaux

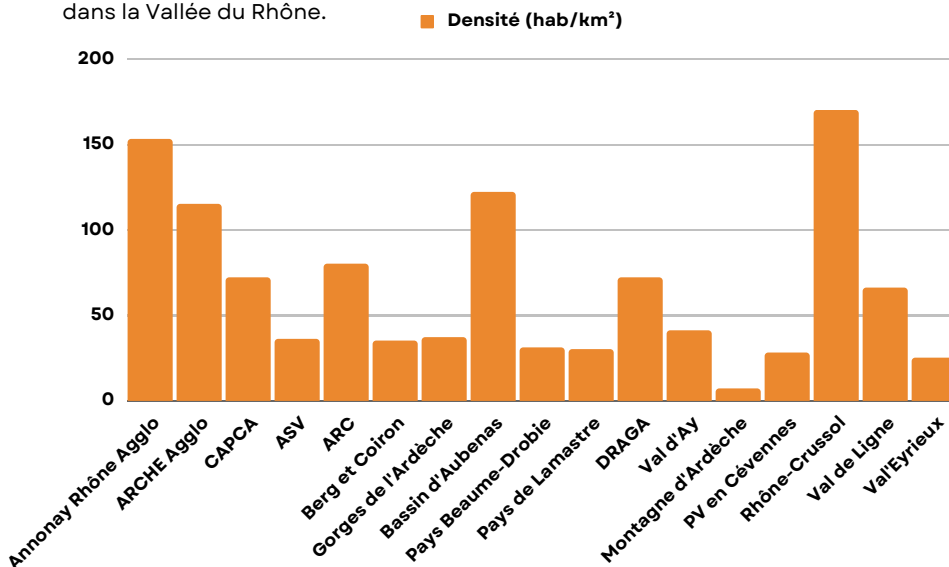
8 pôles d'influence

4 pôles majeurs : Annonay, Valence, Aubenas et Montélimar

4 pôles secondaires : Tournon-sur-Rhône, Le Cheylard, Privas, Pierrelatte

Des densités de population très hétérogènes

Une population majoritaire concentrée autour d'Annonay et Aubenas, ainsi que dans la Vallée du Rhône.



Communes avec les plus fortes densités de population

- Guilherand-Granges : 1673 hab/km² (CC Rhône Crussol)
- Tain l'Hermitage : 1271 hab/km² (CC ARCHE Agglo)
- Aubenas : 850 hab/km² (CC du Bassin d'Aubenas)

Communes avec les plus faibles densités de population

- Astet : 1 hab/km² (CC Montagne d'Ardèche)
- Borne : 2 hab/km² (CC Montagne d'Ardèche)
- Montselgues : 2 hab/km² (CC Pays des Vans en Cévennes)

En bref

Déséquilibre entre l'Est et l'Ouest du territoire

Une évolution de population très hétérogène en fonction des territoires

Taux d'évolution de la population entre 2013-2018 :

- Inférieur à -0.5% : Val'Eyrieux et Monagne d'Ardèche
- Entre -0.5 et 0% : Val de Ligne et Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- Entre 0 et +0.5% : Ardèche des Sources et Volcans, Privas Centre Ardèche, Pays de Lamastre, Val d'Ay
- Entre +0.5 et +1% : Annonay Rhône Agglo, ARCHE Agglo, Rhône-Crussol, Ardèche Rhône Coiron, Bassin d'Aubenas, Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche
- Supérieur à +1% : Berg et Coiron

Des axes de communication inégalement répartis

Sur le périmètre, l'autoroute (A7) est uniquement accessible par l'entrée/sortie de Tain l'Hermitage (CA ARCHE Agglo). L'A7 et l'A6 sont facilement accessibles pour les communes situées dans la Vallée du Rhône et dans le bassin d'Annonay.

2 axes de communication principaux au sein du territoire :

- RN 102 permettant de relier Clermont-Ferrand à Montélimar via Aubenas
- D1082 permettant de relier Annonay à Saint-Etienne, via les Monts du Pilat

Les temps de trajet sur le reste du territoire sont considérablement rallongés en raison de la sinuosité des routes principalement. Cela peut ainsi créer certaines enclaves au sein du territoire en raison des difficultés d'accessibilité.



Références

INSEE, Région AuRA, EPCI partenaires, PNR des Monts d'Ardèche

Comment définir un centre-bourg ?



Critères démographique

Villages (moins de 2000 hab.)	Bourgs (entre 2000 et 5000 hab.)	Petites villes (entre 5000 et 20000 hab.)
305 communes	33 communes	9 communes

Critère basé sur l'offre d'équipement et de services

Gamme supérieure (au moins 25 services différents) : 5 communes
 Gamme intermédiaire (au moins 22 services différents) : 15 communes
 Gamme de proximité (au moins 14 services différents) : 35 communes

Les SCoT comme levier de développement territorial

4 SCoT : Ardèche méridionale (Sud/Sud-Ouest), Centre-Ardèche, Grand Rovaltain (Nord-Est), Rives du Rhône (Nord)
 1 SCoT en cours d'élaboration : Rhône Provence Baronnies (Sud-Est)
 2 axes majeurs de développement territorial :

- Renforcer et revitaliser les pôles urbains et leur périphérie tout en limitant le phénomène de périurbanisation
- Organiser un maillage de pôles secondaires et locaux au sein des espaces ruraux de faible densité pouvant apporter au même endroit une réponse aux besoins en services quotidiens pour les habitants

Des atouts économiques s'appuyant sur le potentiel des ressources locales

L'Ardèche est le 3ème département industriel de la Région AuRA.
 Les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'agroalimentaire sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale.
 7 territoires ont une économie de spécialisation basée sur le tourisme.
 3 376 nouvelles entreprises ont été créées sur le territoire du GAL 07 en 2019.



Une stabilité globale de l'emploi masquant de fortes disparités

En 2019, 117 263 emplois au lieu de travail sont comptabilisés sur le périmètre du GAL 07, contre 113 608 en 2008 = hausse de 3 655 emplois en 11 ans = taux de croissance annuel moyen de 0.29%.
 Les taux de croissances annuels moyens oscillent entre -1.5% (CC Val'Eyrieux) à 1.5% (CC Pays Beaume-Drobie)
 --> Effet de rupture entre l'Est et le Sud et entre l'Ouest et le Nord.



L'Ardèche, destination n°1 pour le tourisme durable dans la Région AuRA

Tourisme durable : "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil" (Organisation Mondiale du Tourisme)--> recherche de nature et d'authenticité

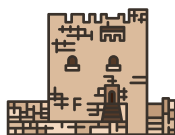
13 MILLIONS

de nuitées par an

L'Ardèche est une des destinations rurales phares en France.



LA NATURE



LE PATRIMOINE



LE TERROIR



LE THERMALISME



LE CYCLOTOURISME

5 principales thématiques touristiques



Des territoires engagés dans la transition écologique

2 membres du réseaux TEPOS (Territoire à Energie Positive)
 4 lauréats TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte)
 7 CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique)
 Des projets innovants à impact positif qui voient le jour : une plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments, des PAT (Projet Alimentaires Territorial), des éco-lotissements, applications de covoiturage, ...

Références

INSEE, Région AuRA, EPCI partenaires, PNR des Monts d'Ardèche



Le diagramme d'objectifs



La maquette financière

Sous mesure LEADER	Fiches-Actions	Intitulé	Contributions publiques envisagées				Total des contributions publiques nationales	FEADER	Dépense publique totale	Taux d'invention FEADER
			Région	Département	EPCI	Autres				
Mise en œuvre stratégique	FA 1	(Re)dynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes					612 500,00	2 450 000,00	3 062 500,00	100%
	FA 2	Renforcer l'image d'authenticité et d'excellence du territoire à travers un développement touristique durable					612 500,00	2 450 000,00	3 062 500,00	100%
	FA 3	S'appuyer sur les potentiels locaux et renforcer les coopérations entre les acteurs socio-économiques du territoire					612 500,00	2 450 000,00	3 062 500,00	100%
<i>Total de la sous mesure</i>							1 837 500,00	7 350 000,00	9 187 500,00	
Coopération	FA 4	Coopération du GAL					37 500,00	150 000,00	187 500,00	100%
Animation et fonctionnement	FA 5	Animation et fonctionnement du GAL					500 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00	100%
TOTAL DU PROGRAMME							2 375 000,00	10 000 000,00	12 357 000,00	